

Artprice : CA T4, plaintes contre Christie's, Directive Européenne des enchères électroniques, retour de la croissance à deux chiffres pour 2010.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE 4E TRIMESTRE 2009

Chiffre d'affaires en Keuros	4T09	4T08	Variation en %
Internet	1 453	1 637	-11
Indices et autres prestations	240	88	173
Edition	4	11	-64
Télématique	0	9	-100
Total 4ème Trimestre	1 697	1 745	-3

CA annuel en Keuros	2 009	2 008	Variation en %
Internet	4 357	5 396	-19
Indices et autres prestations	495	295	68
Edition	11	40	-73
Télématique	1	21	-95
Total CA annuel	4 864	5 752	-15

Le chiffre d'affaires du T4 progresse de 43 % sur le T3. Il est quasi-identique au T4 2008 ; pour rappel, un facteur principal explique cette baisse très provisoire qui est la rupture conventionnelle par décision unilatérale d'Artprice de tous les contrats de partenariats médias et opérateurs Internet (ex.: Boursorama) où Artprice mettait ses banques de données à disposition des sociétés tierces, moyennant rétribution. Ces ruptures ne concernent pas le partenariat avec Google. Cette action impacte pour la dernière fois le CA du 4T mais la clôture de ces contrats intervenue fin 2008 ou début 2009 permet mécaniquement à Artprice de retrouver en direct, sa clientèle avec 100 % du chiffre d'affaires acquis à Artprice au lieu d'une reversion minorée réalisée par le Partenaire au profit d'Artprice. La société Artprice, dans le cadre de la réforme des ventes aux enchères en ligne (Directive Européenne sur les services) se doit juridiquement de contrôler 100 % des flux acheteurs et vendeurs de sa place de marché.

Artprice : retour de la croissance à deux chiffres pour 2010.

Pour information, le mois de janvier 2010 est en progression de 15,3 % par rapport à janvier 2009.

D'autre part, le C.A. T4 2009 est supérieur en C.A. Internet au C.A. T4 2008 Internet de la même période à périmètre égal (hors contrats de partenariat). Artprice confirme renouer, pour 2010, avec une croissance à deux chiffres de son C.A.. L'année 2009 selon thierry Ehrmann "a été principalement impactée par l'attaque DDOS de juin dont des pistes sérieuses émergent (Voir les 3 communiqués officiels des 5, 9 et 30 juin 2009) et la crise du marché de l'Art".

Artprice attaque au pénal le groupe Christie's et, par ailleurs, saisit les autorités de la Concurrence.

Suite au communiqué du mardi 9 février 2010, dans lequel Artprice explique en toute transparence le conflit qui l'oppose au groupe Christie's, Artprice confirme avec fermeté déposer plainte au pénal sur le fondement de l'article L.465-2 du code monétaire et financier et accrédite les propos d'Artprice dans le Financial Times du W.E. 14 février 2010. En effet, le groupe Christie's société opaque et non coté, en formulant des demandes exorbitantes sans aucun fondement sérieux, a uniquement pour intention de faire en sorte que les sommes demandées soient prises en compte par Artprice et rendues publiques à ses 18 000 actionnaires pour impacter le cours de Bourse d'Artprice et tenter ainsi, des manœuvres, dont son propriétaire François Pinault est coutumier du fait depuis fort longtemps. Il est vrai aussi, que le groupe Christie's est récidiviste, ayant, dans sa nouvelle demande, soigneusement dissimulé au tribunal avoir déjà conduit contre Artprice en 2001 une poursuite similaire qui s'est soldée par un échec la même année.

Le détail précis de l'ensemble des agissements du groupe Christie's relevant de ce délit est disponible dans notre communiqué du 9 février 2010. (3 pages qui décrivent avec transparence et précision l'action illégitime de Christie's). De même, Artprice saisit les autorités en charge de la concurrence, notamment au visa de l'article 420-1 du Code de Commerce à l'encontre principal du groupe Christie's, mais également de Camard, Artcurial, Neret-Minet et Aguttes, pour une action concertée, entente expresse ou tacite ou coalition, visant à limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

La concomitance de ces infractions et l'entrée en vigueur de la Directive Européenne des enchères électroniques en droit français pour 2010 constitue le principal enjeu économique entre les parties susnommées.

Perspectives 2010 : Transposition effective de la Directive Européenne des enchères électroniques en droit français pour 2010.

Thierry Ehrmann, fondateur et président d'Artprice, confirme que la transposition, en droit interne, de la Directive communautaire 2006/123/CE sur les services incluant la notion d'opérateur en ligne pour les ventes aux enchères électroniques est parfaitement conforme aux différents travaux parlementaires et commissions auxquels Artprice a amené préalablement son concours et ses données.

Pour mémoire : le Sénat a adopté le 28 octobre 2009 la proposition de loi des sénateurs UMP Philippe Marini et Yann Gaillard libéralisant les ventes volontaires aux enchères afin de "donner plus de concurrence" notamment au marché de l'art selon l'AFP. Durant les débats, le Sénat a cité régulièrement Artprice, concernant les différents rapports que notre groupe a fourni pour les travaux parlementaires de la réforme.

Enfin, l'adoption par les 27 Etats membres de l'Union Européenne du traité de Lisbonne qui prend effet depuis le premier décembre 2009, renforce considérablement la position juridique et les actions judiciaires d'Artprice face à des actions concertées d'un courant ultra minoritaire que la groupe Christie's incarne...

Le groupe Christie's avec ses propriétaires François Pinault et Artemis, ainsi que 4 uniques Maisons de Vente dans le monde ont compris que la Directive Services allait permettre aux 3600 Maisons de Ventes concurrentes et 7400 Experts dans le monde d'accéder pour des coûts infiniment inférieurs aux coûts d'intermédiation actuelle (36 à 37,5 % source CVV) aux 1,3 millions de membres Artprice avec sa place de marché normalisée et protégée par le Droit sui generis. La vieille Dame issue de l'ère Victorienne doit assumer la révolution de l'Internet plutôt que de chercher des conflits fictifs et intellectuellement malhonnêtes .

La place de marché normalisée et protégée d'Artprice au titre de la propriété intellectuelle a donc permis à cette dernière d'asseoir son modèle depuis 2004, et d'être prête à basculer en enchères en ligne, principalement comme opérateur pour les 3600 Maisons de Ventes.

De surcroît, les Maisons de Ventes de 72 pays, dans le cadre d'accords spécifiques, transmettent à Artprice plus de 71 % de leurs catalogues et données sur notre Intranet Sécurisé (soit 23 % de progression en un semestre). Ce qui traduit, mieux que toute démonstration, la relation de confiance entre les Maisons de ventes et Artprice. De même, grâce à la base de données d'Artprice sur les experts (dont une grande partie dans le monde font eux mêmes des enchères) ce ne sont pas moins de 7400 acteurs incontournables du marché de l'art qu'Artprice connecte progressivement à sa place de marché normalisée.

Du fait de la crise économique et financière mondiale, la quasi-totalité des maisons de ventes dans le monde se rapprochent d'Artprice qui travaille avec elles en étroite collaboration depuis 1987, pour réaliser, dès l'adoption de la Directive Service, leurs enchères en ligne grâce à la place de marché normalisée d'Artprice et ses 1,3 millions de membres. Artprice possède le fichier clients

qualifié "Fine Art" le plus important au monde. Ses bases de données comportementales clients constituent pour le marché de l'art, les bases de la réussite des ventes aux enchères cataloguées depuis la naissance des enchères d'art en Europe au début du XIXe siècle.

Le modèle de la place de marché normalisée est désormais éprouvé et validé par le marché de l'Art notamment en période de crise majeure. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon le rapport d'activité 2005 du Conseil des Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques, "l'offre sur Artprice était de 1,3 milliard d'euros d'oeuvres d'art". En 2006, l'offre était de 2,7 milliards d'euros d'oeuvres d'art. En 2007, l'offre était de 4,32 milliards d'euros d'oeuvres d'art. Pour 2008, l'offre était de 5,4 milliards d'euros d'oeuvres d'art. Pour 2009, Artprice confirme avoir constaté un volume d'environ 5,85 milliards d'euros d'œuvres d'art avec un taux de vente estimé de l'ordre du tiers sur lesquelles Artprice n'est pas encore commissionnée ; pour autant, cette forte croissance du flux d'oeuvres d'art n'est pas génératrice de charges nouvelles et n'impactera pas le résultat 2009.

Evolution du Marché de l'Art au premier semestre 2010.

Concernant l'évolution du Marché de l'Art face à la crise mondiale, Artprice indique que, grâce à l'AMCI (indice de confiance du marché de l'art en temps réel) l'Art Market Confidence Index qui fait désormais référence dans le marché de l'art et la presse économique, il constate et confirme en février 2010, une hausse continue de son indice de confiance sur l'ensemble des pays qui représente 90 % du marché de l'art. Cette confiance se retrouve particulièrement aux USA qui ont été les premiers touchés par la crise du marché de l'Art mais aussi en Europe et en Asie. Artprice constate depuis début 2010 une reprise de confiance du marché de l'art et une remontée de la cote des oeuvres, et ce, dès le premier trimestre, avec notamment, le record mondial absolu de Sotheby's avec la vente d'un bronze de Giacometti à Londres.

Artprice, en ce tout début d'année du Tigre (14 février 2010 / 3 février 2011 selon le calendrier Chinois luni-solaire), fait de la Chine son objectif principal, en résonance à l'exposition universelle de Shanghai 2010, avec une implication très particulière du groupe, car l'histoire du marché de l'Art, au 21 ème siècle, s'inscrit en Chine selon les statistiques et indices d'Artprice. Toute une série de services et bases de données propres au marché de l'Art en Chine seront déployés par Artprice à partir de ce mois-ci. Selon thierry Ehrmann: "la Chine, 3 ème sur le podium à ce jour, dépassera inéluctablement les USA qui sont encore numéro un, à l'horizon 2015".

Pour simple information, le documentaire d'Artprice <http://web.artprice.com/video> en versions française, anglaise, chinoise, allemande, espagnole et italienne sur l'Alchimie entre Artprice et le marché de l'Art (1987/2010) devient un phénomène sociétal qui a été visionné plus d'1,2 millions de fois en 37 semaines. La version DVD est distribuée dans les principales foires et magazines d'art dans le monde.(Il est aussi disponible gratuitement auprès d'Artprice).

Source: <http://www.artprice.com> (c)1987-2010 thierry Ehrmann

Artprice est le leader mondial des banques de données sur la cotation et les indices de l'art avec plus de 25 millions d'indices et résultats de ventes couvrant 405 000 artistes. Artprice Images(R) permet un accès illimité au plus grand fonds du marché de l'art au monde, bibliothèque constituée de 108 millions d'images ou gravures d'oeuvres d'art de 1700 à nos jours commentées par ses historiens. Artprice enrichit en permanence ses banques de données en provenance de 3600 Maisons de ventes et publie en continu les tendances du marché de l'art pour les principales agences et 6300 titres de presse dans le monde. Artprice diffuse auprès de ses 1 300 000 membres (member log in), ses annonces normalisées, qui constituent désormais la première place de marché mondiale pour acheter et vendre des oeuvres d'Art (source Artprice). Artprice est cotée sur Eurolist by Euronext Paris : Euroclear: 7478 - Bloomberg : PRC Reuters : ARTF Artprice.com.

Contact: Josette Mey - Service actionnaires, Numéro de fax: +33(0)4-78-22-06-06, e-mail: ir@artprice.com